

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

– Examen de la proposition de loi visant à garantir le revenu des agriculteurs (n° 3681) (*M. André Chassaigne, rapporteur*)²

Mercredi
18 mai 2016
Séance de 16 heures 15

Compte rendu n° 78

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence
de Mme Frédérique
Massat,
*Présidente***



La commission a examiné la proposition de loi visant à garantir le revenu des agriculteurs (n° 3681), sur le rapport M. André Chassaigne.

Mme la présidente Frédérique Massat. Mes chers collègues, nous allons commencer la réunion de notre commission des affaires économiques qui a pour objet l'examen de la proposition de loi visant à garantir le revenu des agriculteurs dont l'auteur et rapporteur est M. le Président André Chassaigne.

M. André Chassaigne, rapporteur. Je vous remercie Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais tout simplement, dans cette présentation générale, revenir sur la philosophie du texte et le sens de ma démarche. Comme je l'ai souligné dans l'exposé des motifs, cette proposition de loi ne prétend pas apporter des solutions toutes faites pour remédier aux maux de notre agriculture. Elle s'appuie sur une réflexion collective établie avec les agriculteurs à différentes reprises au cours de l'année écoulée, et s'attache à avancer des pistes d'action pour retrouver une politique active en faveur des prix d'achat. J'ai, en effet, organisé des rencontres avec les organisations syndicales au cœur de la circonscription dont je suis l'élu et des rencontres à la ferme pour confronter mes propositions au monde agricole. C'est une forme de démarche citoyenne que j'essaie de privilégier. Il est ressorti une chose très forte de ces rencontres : la baisse de moral terrible des paysans avec pour eux un problème de dignité où ils ont le sentiment de ne pas être reconnus et que leur angoisse du lendemain n'est pas prise en compte. C'est extrêmement fort et je ne suis pas le seul à le constater ici.

Je crois sans m'avancer que nous partageons tous le constat selon lequel les prix d'achat des différentes productions agricoles ne couvrent aujourd'hui quasiment jamais les coûts de production moyens. Nous savons aussi quelles sont les conséquences durables de ce constat sur la structure de notre agriculture avec la disparition de milliers d'exploitations chaque année, et d'un quart des exploitations et des actifs tous les dix ans. Je voudrais, sur ce point, citer Aimé Césaire. Vous savez que j'aime beaucoup les citations et certaines d'entre elles sont fortes. Aimé Césaire écrivait : *« Je n'aurais pas échappé à la malédiction d'être la dupe de bonne foi d'une hypocrisie collective »*. C'est ce qui me fait dire face à ce drame hypocrite qu'est celui de nos agriculteurs et de nos paysans, qu'il faut chercher ensemble des chemins nouveaux.

Aussi une question vient alors immédiatement à l'esprit : avons-nous la volonté politique d'agir pour nous attaquer à la question des prix agricoles ? Et si oui, quelles propositions concrètes mettons-nous sur la table ?

C'est à ce travail de recherche de propositions d'actions concrètes que je me suis attaché avec, là aussi, un constat que je crois être partagé. L'absence, la suppression ou l'inefficacité des outils réglementaires et contractuels actuellement sur la table ne permettent pas de répondre à l'urgence de la situation agricole et alimentaire dans notre pays, comme en Europe. L'abandon progressif des derniers outils de régulation des marchés et des volumes au niveau communautaire a bien évidemment conduit à une mise en concurrence brutale des producteurs. Cette mise en concurrence, ce miroir aux alouettes de la compétitivité risque d'être toujours plus dramatique pour notre modèle d'exploitations familiales avec la perspective de traités de libre-échange particulièrement offensifs !

De même, la multiplication des plans de soutien et des plans d'urgence ne répond pas aux problèmes structurels de la formation des prix d'achat et des marges et aux rapports de force qui existent dans la répartition de la valeur ajoutée tout au long des filières. Nous débouquons aujourd'hui sur un véritable paradoxe : poursuivre l'objectif politique d'une agriculture vivante, productive, présente sur les territoires, riche en actifs, économiquement

viable et écologiquement intensive tout en évacuant quasi-systématiquement du débat public la question centrale des prix payés aux producteurs ! Or, cette question des prix c'est la question essentielle.

Le comble du comble est que l'Union européenne continue à jouer dans la cour des grandes puissances agricoles au niveau international, tout en poursuivant la liquidation de toutes les protections et de tous les outils politiques d'intervention sur les marchés et les prix alors que les autres puissances avec lesquelles nous jouons les conservent, voire les renforcent. Je pourrais notamment citer les États-Unis, le Canada et de multiples autres États qui ont fait d'autres choix que ceux de l'Union européenne. Il faut donc avoir le courage de dire stop et de ne pas vouloir être plus libéraux que les libéraux. C'est tout le problème du libéralisme, que je qualifierais de doctrinaire, dans l'Europe agricole au nom d'une concurrence libre et non faussée.

Aussi, tout en rappelant ces quelques éléments qui me paraissent de bon sens, j'aimerais qu'en abordant l'examen de ce texte nous puissions être les plus constructifs possible en nous centrant véritablement sur l'enjeu fondamental et déterminant des prix et sur les leviers d'action que nous pouvons immédiatement construire. Je suis bien évidemment pleinement conscient des critiques qui peuvent être faites quant aux dispositifs proposés, notamment au regard de leur comptabilité avec le droit communautaire ou, devrais-je dire, avec l'interprétation qui est faite du droit communautaire. Pour autant, ces critiques ne peuvent pas contraindre la Représentation nationale à scléroser sa réflexion et sa volonté d'action au prix d'un abandon en rase campagne de nos agriculteurs. C'est dans cet état d'esprit constructif et ouvert que je vais vous présenter les trois articles, qui font d'ailleurs l'objet d'amendements de ma part afin de mieux coller au cadre réglementaire.

L'article 1^{er} propose d'instaurer une conférence annuelle sur les prix par production. Cela a déjà été proposé dans d'autres propositions de loi et notamment dans celle des Républicains dont nous avons discuté il y a peu de temps. Cela a été présenté hier sous une forme assez proche à la commission des affaires économiques sur le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II) et je sais que sur ces questions-là, notamment sur la conférence annuelle sur les prix, il y a une frilosité. Il y a d'ailleurs eu des amendements rejetés hier en commission mais je pense qu'il faut une vérité politique que nous pouvons affirmer. C'est pour cette raison que je vous proposerai un amendement qui permet de limiter les risques juridiques par rapport au texte de loi que vous avez étudié. Je précise que cette conférence annuelle sur les prix des productions est demandée par l'ensemble de la profession agricole, par les organisations agricoles et par les organisations syndicales. Je crois que ce serait un message et un signe très forts de pouvoir adopter cet article.

L'article 2 est plus complexe et j'en reconnais moi-même l'immense difficulté de mise en application. Le coefficient multiplicateur a été mis en œuvre jusqu'en 1968 dans notre pays. Il était applicable et a été appliqué. Les obstacles ont été surmontés. Aujourd'hui, l'agriculture a évolué, l'agroalimentaire a pris une place plus grande et c'est pour cette raison qu'à la suite de ce que j'ai pu écouter, j'ai pris en compte les observations qui ont été faites et je vous présenterai un amendement limitant la mise en œuvre de ce coefficient multiplicateur, aujourd'hui inscrit dans la loi pour les fruits et légumes, aux viandes et au lait de vache, c'est-à-dire des secteurs de production qui en permettent une application plus facile. Je précise que cette solution est proposée en période de crise ou en prévision des crises, comme c'est le cas aujourd'hui pour les fruits et légumes.

L'article 3 a été aussi l'objet de critiques que je comprends puisqu'il s'appuie sur le constat largement relayé par les agriculteurs et le monde agricole : celui d'être les seuls agents

économiques qui sont susceptibles de vendre leurs productions à perte. Avec cet article 3, je souhaite inscrire dans la loi une interdiction d'un achat à perte. Il est vrai que des obstacles ont été formulés, en ce qui concerne notamment la variation des prix d'une exploitation à l'autre et la difficulté à fixer ces prix. Cela m'a été dit hier en particulier par notre collègue Mme Brigitte Allain qui constate que, souvent, l'agriculteur est conduit à vendre à perte. Interdire cette vente à perte pourrait poser de graves problèmes en termes de pérennisation de certaines exploitations.

Pour conclure, je voudrais dire mon souhait d'avoir un débat ouvert. Je voudrais affirmer ma volonté que soit passées au crible ces propositions, de prendre en compte sans dogmatisme les appréciations critiques et aussi de vécu de ceux qui sont aussi des agriculteurs et qui, dans leur quotidien, sont très informés des difficultés de l'agriculture. Je voudrais aussi tenir compte les auditions que j'ai effectuées. J'ai pleinement conscience des pierres qui entravent le chemin et je ne citerai ni Alexandre Vialatte, ni Louis Aragon, ni Paul Eluard ou René Char, des poètes que j'apprécie particulièrement. Je citerai tout simplement Winston Churchill qui était aussi un homme de lettres et qui a reçu le prix Nobel de littérature et qui disait : « *Parfois les hommes trébuchent sur la vérité mais la plupart d'entre eux se relèvent et s'enfuient comme si de rien n'était* ». Ce que je veux vous dire par là c'est que vos différentes interventions, les critiques que vous pourriez émettre, les obstacles que vous pourrez faire remonter, je suis tout à fait ouvert à en tenir compte et à respecter les votes que vous pourrez émettre sur les différents articles que je sou mets à votre approbation.

Mme la présidente Frédérique Massat. Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons aux interventions des porte-parole des groupes.

Mme Sophie Errante. Merci Madame la présidente. Monsieur André Chassaigne, si nous partageons le fond, les constats et les attentes de nos producteurs agricoles, je vous dirai d'emblée que ce n'est pas forcément le bon véhicule législatif. Il m'apparaît que sur cette proposition de loi une lenteur est à craindre. Une fois que l'on sera passé à l'Assemblée nationale il faudra attendre que le Sénat retrouve une niche. Très sincèrement, vous avez participé à des auditions. Nous avons fait de même dans le cadre du projet de loi *Sapin II*. Il y a une urgence et une attente pour l'inscription de dispositions dans la loi mais il y a aussi une attente sur des mesures réglementaires ou sur des réorganisations de filière. Il s'agit plus aujourd'hui d'une co-construction d'un nouveau projet ou de rendre le projet actuel possible par rapport à des choix agricoles. On l'a entendu dans la filière lait qui nous a demandé de reprendre le contrôle et de choisir son mode de production. C'est dommage, vous n'étiez pas là cette nuit mais je pense que Madame Brigitte Allain et Madame Jeanine Dubié ont pu vous rapporter nos discussions de la nuit qui ont beaucoup porté sur les sujets que vous développez dans cette proposition de loi.

Sincèrement, nous n'avons pas tout réglé cette nuit, nous avons aussi beaucoup reporté à la séance publique et à un travail de co-construction avec le ministre de l'agriculture. Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes vos propositions, même si à chaque fois je pourrais vous donner des positions montrant les dangers ou les alertes qui pourraient être mis sur les calculs de prix. Il faut que l'on parvienne à trouver les bons curseurs et les bons critères pour éviter d'avoir des effets contradictoires avec une volonté de bien-faire au départ. Par rapport à la position du groupe, je vous inviterais plutôt à venir travailler sur le projet de loi *Sapin II* qui porte des solutions qui ne passent pas que par la loi mais aussi par des dispositions réglementaires. Il me semble compliqué aujourd'hui de soutenir votre proposition de loi.

M. Antoine Herth. Merci Madame la présidente, Monsieur le rapporteur, vous citez Winston Churchill et je trouve qu'à la première lecture votre proposition de loi a un goût des

Mémoires d'outre-tombe de François-René de Chateaubriand, dans le sens où on a le sentiment que vous êtes nostalgique de cette époque où l'économie de marché n'était qu'un balbutiement et où finalement l'administration d'État dictait les niveaux de prix et de marges. Mais je suis rassuré en regardant les amendements que vous proposez. Vous vous convertissez sur le tard à l'économie de marché en reconnaissant que c'est une réalité à laquelle il convient de se confronter. Nous l'avons fait, cela vient d'être rappelé, longuement, hier après-midi et une grande partie de la nuit, à l'occasion de l'examen des amendements aux articles du projet de loi *Sapin II* sur lequel notre commission s'est saisie pour avis. Je crois que les réponses que nous avons tenté d'y apporter relèvent d'approches différentes de celles qui sont les vôtres dans votre proposition de loi. Cependant, j'y reconnais aussi l'inspiration d'une proposition de loi que j'ai moi-même défendue ici récemment et sur laquelle nous avons pu mesurer les mêmes limites.

Sur la question de l'organisation des filières il faut certes avancer dans le sens d'une plus grande concertation et d'un échange d'informations. Mais on ne peut pas, au regard des règles européennes et du marché intérieur européen, aller jusqu'à envisager une fixation de niveaux de prix. Je sais que la question du coefficient multiplicateur est un bruit de fond récurrent dans votre formation politique auquel vous tenez beaucoup, mais j'ai le regret de vous dire qu'il existe déjà, notamment pour les fruits et légumes, dans le droit français. La question est étroitement liée à celle des périodes de crise. C'est un sujet qui est en grande partie déjà traité.

Enfin, sur le dernier aspect, le seuil de revente à perte, nous en avons longuement discuté hier soir pour finalement écarter la plupart des évolutions législatives qui étaient proposées.

En définitive, je vois dans votre proposition de loi un appel du pied pour davantage participer à la discussion qui nous attend dans les jours et les semaines qui viennent dans l'hémicycle. Je vous invite, à ce moment-là, à exprimer vos requêtes et votre point de vue. En tous cas, notre groupe politique, cela ne sera pas une surprise pour vous, ne se reconnaît pas dans les approches avec lesquelles vous abordez ces questions. Il y a deux sujets qui me préoccupent. Comment faire en sorte que le marché intérieur européen fixe effectivement des règles sans distorsion de concurrence ? C'est un point essentiel sur lequel il faut avancer et vous n'apportez que peu d'éléments dans ce sens-là. Le deuxième sujet est de savoir comment améliorer les débouchés de proximité pour nos agriculteurs et je pense davantage à des conférences régionales qu'à un grand débat national sur ce point-là.

Mme Brigitte Allain. Merci Madame la présidente et merci au groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) de nous présenter cette proposition de loi qui nous permet, à nouveau, de nous exprimer sur les politiques agricoles, tant au sujet de la politique d'orientation en France que des politiques européennes. Inutile de vous le préciser, mais je rappelle, que 80 % de l'alimentation est produite par des paysans pour une alimentation locale mais que les prix sont fixés au niveau mondial. En fait, cette spéculation sur l'alimentation a été voulue. Elle entraîne à la fois la faillite des paysans et les famines, vous le rappelez dans l'exposé des motifs. Je veux rappeler que nous avons inscrit la souveraineté alimentaire dans la loi. Ces pratiques sont contraires à la souveraineté alimentaire qui, à l'opposé, devrait nous conduire à sortir l'agriculture des accords de libre-échange, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux. On devrait revenir à une préférence communautaire dans la régulation des productions pour notre alimentation. De façon à bien rappeler que ce n'est pas un problème franco-français, je veux vous dire que j'ai passé quelques jours au Portugal en vacances et j'y ai lu la presse. Dans les journaux, les mêmes raisons à la chute des prix du lait sont expliquées aux producteurs et aux paysans. La chute des prix du lait est aussi une préoccupation au Portugal. On a organisé une concurrence intra-européenne contre laquelle il serait urgent de

combattre.

Dans les propositions que vous faites vous dites qu'il serait important de porter un nouveau cadre d'intervention concernant la fixation des prix. Je réponds oui, mais au niveau européen. Personne n'imagine aujourd'hui que notre pays puisse se fixer seul des règles de prix de revient sans accord européen.

Lorsque vous parlez du coefficient multiplicateur, on ne peut être que d'accord sur l'esprit mais vous évoquez très peu le rôle des transformateurs par rapport à la transparence nécessaire. Sans accord sur le prix de revient par rapport à la base du prix d'achat, je pose aussi la question des produits invendus par rapport à cette interdiction de la vente à perte. Aussi, cette interdiction doit être limitée à des productions stratégiques et pour lesquelles, au niveau européen, elles seraient assorties d'une politique de stockage, de maîtrise de la production et de retrait exceptionnel.

Voilà ce qu'il serait indispensable de mettre en place. Évoquant des choses qui ont été dites hier soir, je me dis que l'on pourrait peut-être proposer une expérimentation sur le lait qui serait d'abord nationale puis élargie au niveau européen en retravaillant au niveau des régions sur la maîtrise des productions par rapport à la consommation. Effectivement, sur l'esprit, je dirais qu'il y a un accord sur ce texte mais, par rapport à l'Europe, je dirais qu'il y a un doute.

M. Thierry Benoit. Je veux tout d'abord saluer le travail parlementaire de Monsieur André Chassaigne et lui rendre hommage pour ce travail de fond, qui est fidèle à sa doctrine. À travers la lecture de l'exposé des motifs de la proposition de loi, on comprend que les auteurs dénoncent à la fois la dérégulation des marchés, l'ouverture des échanges mondiaux, le développement d'une agriculture agro-industrielle, la domination des distributeurs, et un cadre législatif et réglementaire au service de l'aval et de la grande distribution. Le groupe de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) partage certaines de ces préoccupations, mais estime que les propositions qui sont apportées par les trois articles de cette proposition de loi ne sont pas les bonnes. Nous ne partageons pas le choix des outils ou les messages véhiculés dans ces articles. Nous pensons que la globalisation des échanges s'impose à nous. En tant que porte-parole du groupe UDI, je tiens à rappeler que l'agriculture française serait dans une situation catastrophique sans la politique agricole commune de l'Union européenne. Dans un monde ouvert, où les échanges sont globaux, nous serions inexistants et nous courrions à notre perte.

Le modèle agricole que nous défendons – et cela a été le sens des préconisations de la mission d'information sur l'avenir des filières d'élevage, travail de six mois mené avec Mme Annick le Loch et M. Damien Abad, dont les soixante propositions ont été adoptées à l'unanimité de la commission des affaires économiques – est le suivant : il s'agit de faire cohabiter en France différents modèles agricoles, qu'ils soient conventionnels, biologiques, à circuits courts ou agro-industriels. Il faut valoriser ces modèles par une montée en gamme pour répondre à une demande à l'export. Par ailleurs, sur le marché national, les relations commerciales doivent être rééquilibrées au profit des producteurs : je partage à cet égard la préoccupation du rapporteur André Chassaigne. Depuis quarante ans, la France a fait la part belle aux centrales d'achat et à la grande distribution. Je m'étonne que l'Autorité de la concurrence ne s'émeuve pas davantage qu'il n'y ait que quatre centrales d'achat en France. Cela a fait l'objet d'un amendement défendu cette nuit, dans les débats relatifs à la loi Sapin II. Je sais que Monsieur André Chassaigne est assidu aux travaux de la commission et de l'hémicycle sur les questions agricoles ou agroalimentaires, et je pense qu'il pourrait utiliser le texte de loi Sapin II pour porter les messages et faire aboutir les problématiques exposées dans sa proposition de loi.

En ce qui concerne l'organisation d'une conférence annuelle de négociation interprofessionnelle, j'ai été attentif à ce qu'a dit M. Dominique Potier, rapporteur pour avis du projet de loi Sapin II, lors des discussions de la nuit dernière. Je l'ai senti sincère dans ses réponses, et animé de la volonté de faire aboutir la cause au service des agriculteurs et de l'agriculture française. Une conférence annuelle interprofessionnelle qui viserait à s'entendre sur les prix – et non pas uniquement sur la stratégie de filière partagée par l'amont et l'aval au sujet du diagnostic et des enjeux – n'est pas viable au niveau du droit européen. C'est ce que les acteurs des filières ont cherché à faire cet été, en fixant un prix politique pour le lait de 340 euros la tonne et un prix politique pour le porc de 1,40 euro le kilo. Quelques semaines plus tard, il a été reproché au ministre d'avoir décrété un prix qui ne pouvait tenir. Le prix ne peut pas être politique, ni fixé dans un ministère rue de Varenne.

Pour ces raisons, je mets l'auteur de la proposition de loi en alerte au sujet de l'article 1^{er}. Au sujet de l'article 2, relatif au coefficient multiplicateur, et comme Monsieur Antoine Herth l'évoquait tout à l'heure, cela rejoint les débats que nous avons eus cette nuit, sur la connexion entre les coûts de production, la marge des éleveurs, et les prix à la vente. Il s'agit de connecter le prix de la production des produits agricoles au prix payé par les consommateurs. L'article 3 demande lui aussi une connexion réelle entre l'amont et l'aval de la filière. Voilà les messages que je souhaitais délivrer au rapporteur. Il s'agit d'abord d'un message d'encouragement et de respect pour le travail réalisé. Mais il s'agit aussi de l'affirmation que cela est contraire à notre vision de l'agriculture et de la filière agroalimentaire en France et en Europe, qui, selon nous, s'appuie sur deux leviers : le marché national – structuration de la filière, rééquilibrage des relations commerciales au profit de l'amont – et le marché à l'export – montée en gamme pour que le marché à l'export tire la production.

M. Germinal Peiro. Je voudrais dire à notre ami et collègue André Chassaigne que je partage intégralement l'exposé des motifs de la proposition de loi qu'il soutient aujourd'hui. Je veux témoigner des difficultés des agriculteurs actuellement, en termes de moral mais aussi d'atteinte à leur dignité, comme Monsieur André Chassaigne l'a indiqué : beaucoup n'arrivent plus à joindre les deux bouts, notamment dans le domaine de l'élevage. Ceci est paradoxal, car, dans le même temps, on reproche souvent à ces mêmes personnes de recevoir des aides publiques extrêmement conséquentes. Le secteur de l'agriculture est en effet un des secteurs les plus soutenus, dans notre pays, par les aides européennes, qui représentent 9 milliards d'euros par an pour la France, dont 100 millions d'euros pour mon département, la Dordogne. Il existe donc un vrai paradoxe entre le fait que l'on emploie beaucoup d'argent public, au niveau européen mais aussi au niveau des régions et des départements, pour soutenir cette activité, qui, dans le même temps, souffre énormément sur le plan économique, au point qu'un quart des exploitations ont disparu en dix ans.

Quelles solutions ? Depuis plus de dix ans, en tant que secrétaire national du parti socialiste en charge de l'agriculture, j'ai plaidé pour la relocalisation, au niveau mondial – comme le disait Monsieur Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il faut produire là où les gens ont faim – mais aussi au niveau local. Alors que tout le monde riait il y a dix ans, tout le monde y est aujourd'hui venu. Mais la relocalisation ne consiste pas uniquement à vendre trois salades produites au fond du jardin sur le marché. La relocalisation implique que les collectivités exercent une volonté politique pour s'approvisionner localement. Elle implique aussi que les usines agroalimentaires, qui sont très puissantes, travaillent avec de l'approvisionnement local. Il y a une semaine, je visitais une biscuiterie de Dordogne qui utilise chaque jour 40 000 litres de lait, 20 tonnes de beurre et 5 tonnes d'œufs. Aujourd'hui, elle s'attache à faire en sorte qu'une partie de cet approvisionnement journalier soit local. Par ailleurs, je veux dire

qu'en dehors de la volonté politique des collectivités, il faut améliorer les stratégies de filière, pour que les producteurs puissent peser dans les négociations. Aujourd'hui, ils n'ont pas la main.

M. Thierry Benoît. Il faut qu'ils puissent reprendre la main.

M. Germinal Peiro. Les producteurs agricoles sont les seuls qui, devant les commerçants, ne sont pas en mesure de fixer leurs prix. Enfin, comment ne pas voir une solution européenne ? Soit l'Europe finit d'abandonner les outils de régulation qu'elle avait mis en place, et alors nous serons livrés au marché mondial avec toutes les conséquences que nous voyons aujourd'hui – disparition des exploitations et industrialisation forcée de l'agriculture – soit l'Europe décide de se défendre, comme elle peut le faire à partir des appellations d'origine, de la défense de la qualité, de la défense des règles sanitaires et de la défense des règles environnementales. L'Europe a les moyens de mettre des outils en place pour protéger l'agriculture européenne et gérer la crise. Monsieur André Chassaigne le sait, je suis d'accord avec son exposé des motifs, mais je suis persuadé, comme les collègues qui se sont exprimés, que les outils qu'il propose ne sont pas opérants aujourd'hui.

M. Dominique Potier. En tout état de cause, je veux dire, comme Monsieur Germinal Peiro, que nous saluons l'exposé des motifs et partageons très largement l'analyse. Ici et là, une vision de l'agriculture industrielle dans sa pluralité pourrait être discutée mais ne chipotons pas et admettons que, globalement, la crise nous a fait prendre conscience de la disproportion des rapports de force et du besoin de sortir des rapports léonins qui écrasent aujourd'hui l'acte de production. Je me range toutefois parfaitement dans la ligne de Madame Brigitte Allain : cet accord ne vaut qu'à l'échelle européenne, et encore, il supposerait des accords internationaux qui soient eux-mêmes régulateurs, et non dans l'esprit du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) en préparation, qui met en place une dérégulation internationale. Nous avons eu le temps d'évoquer hier ce qui peut apparaître comme de fausses bonnes idées, ou un enfer pavé de bonnes intentions. En effet, des prix affichés qui deviendraient un élément indiscutable de construction des prix, peuvent se retourner contre le transformateur ou contre le producteur dans le sens où le distributeur lui-même, dans un marché ouvert, se servira de ce point d'appui pour aller chercher des produits *low cost* fabriqués ailleurs. Il nous faut donc progresser avec un maximum de finesse. Un certain nombre de vos propositions, notamment celle relative à la conférence interprofessionnelle, pourraient être reprises, à condition que nous bordions le risque de dénonciation d'une entente qui coûterait cher à tous les opérateurs impliqués dans cette affaire, ce qui n'était le cas ni dans les discussions d'hier, ni dans vos propositions d'aujourd'hui. Il faut en sortir par le haut. Le débat d'hier a permis de lancer quelques pistes, et je suis sûr que nous aurons des réponses importantes en séance. Il en va de même pour la gestion future des contrats de production. Je ne peux, en définitive, et comme mes collègues, que vous inviter à rentrer dans le dialogue du projet de loi Sapin II, formidable opportunité qu'a saisie le ministre de l'agriculture pour nous permettre de débattre et d'apporter, non pas le grand soir de la loi de modernisation de l'économie, mais de petits éléments de construction de rapports de force plus équitables, plus justes, et qui défendent les biens communs et la dignité de nos producteurs.

M. Lionel Tardy. Cette proposition de loi emporte des solutions typiquement de gauche. Nous ne sommes plus dans la régulation des prix, mais dans leur fixation, principe d'une économie administrée. Ce n'est pas souhaitable. Toutefois, la situation des agriculteurs français appelle des réponses. Nous ne pouvons pas enlever au groupe GDR le mérite d'en proposer. Lors de la niche parlementaire de notre groupe, en février dernier, nous avons également proposé de renforcer la compétitivité de notre agriculture – avec un angle plus réaliste que la proposition à l'étude. Le Gouvernement nous a opposé une fin de non-recevoir,

et a proposé, tardivement, quelques mesures dans le projet de loi Sapin II, examiné hier soir dans notre commission. Mais quand on observe que l'Agence des services et de paiement a plus d'un an de retard dans les versements des aides européennes, nous voyons bien que le dossier agricole n'est pas prêt d'être refermé.

Mme la présidente Frédérique Massat. Tous les groupes se sont exprimés. Le Gouvernement sera quant à lui présent en séance. Je cède la parole au rapporteur pour qu'il présente ses amendements.

M. André Chassaigne, rapporteur. Je voudrais faire passer quelques messages. Tout d'abord, chacun sait comment fonctionnent les propositions de loi, notamment celles qui sont examinées lors des niches parlementaires : dans un cadre si limité, elles ne peuvent être que très compactes, et n'abordent les questions que de façon partielle – ce qui conditionne leur pertinence à des réformes plus larges, en l'occurrence de la politique agricole. C'est la difficulté d'un groupe parlementaire comme le mien, qui ne dispose que d'une journée de niche par an, et qui doit utiliser ce format pour présenter quatre propositions de loi.

En outre, parmi ces propositions de loi soumises au format de la niche, certaines peuvent effectivement aboutir. Cela a été le cas, l'année dernière, de la proposition de loi relative à l'entretien et au renouvellement du réseau des lignes téléphoniques, à l'unanimité des députés en commission comme en séance. Mais d'autres propositions de loi – comme en l'espèce – ont plutôt pour objet de faire émerger des débats, et de poser des questions de fond. À ce titre, je serai bien présent lors des débats du projet de loi Sapin II en séance, et je ne manquerai pas de décliner, dans mes interventions et sous forme d'amendements, mes propositions.

Sur la question européenne, je suis conscient de l'exigence de « l'eurocompatibilité ». Dans les propositions que nous pouvons porter, nous sommes alors le nez contre la vitre, que nous découvrons incassable. Mais toute l'histoire de notre activité parlementaire montre que nous avons pu faire bouger des lignes, même lorsque certains bancs de l'Assemblée vouaient aux gémonies l'absence d'« eurocompatibilité » de nos propositions. Je rappelle qu'il y a quelques années, nos débats ont fait émerger la volonté de faire adopter, dans la loi française, un coefficient multiplicateur sur les fruits et légumes. Il nous a été rétorqué que cela était impossible. Nous l'avons tout de même voté ! Même s'il n'a jamais été mis en œuvre, il fonctionne comme une épée de Damoclès : les fruits et légumes n'ont ainsi pas connu la situation catastrophique de certaines années passées.

Quand on étudie le rapport 2016 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires sur l'exercice 2015, on voit que les fruits et légumes n'ont pas connu la situation catastrophique qui a été vécue au cours des années précédentes. On voit par-là que, quelquefois, un outil qu'on inscrit dans la loi en prévision de crises, ou comme une menace par rapport à ceux qui liquident le devenir de certains producteurs, a sa valeur. Nous avons réussi à l'inscrire, même s'il n'a jamais été actionné. J'ai bien conscience que le coefficient multiplicateur peut présenter des difficultés d'application, y compris sur des produits comme le lait, lorsque l'on voit qu'il y a les laits de grande consommation, les laits transformés en yaourt ou en fromage, d'autres transformés en poudre, d'autres qui partent sur le marché mondial, notamment dans le cadre de nos relations commerciales avec la Chine. Pour autant, je suis persuadé que l'étendre à la viande et au lait pourrait être un levier pouvant être actionné en cas de crise grave ou en perspective d'une crise grave. Je sais bien que ce n'est pas la solution miracle : vos interventions ont montré que les leviers d'action sont multiples et qu'un seul ne peut résoudre les problèmes structurels de notre agriculture.

Ensuite, quel doit être notre positionnement vis-à-vis de l'Europe ? Madame Brigitte Allain a donné le bel exemple du Portugal. Est-ce qu'on considère que les choix de

l’ultralibéralisme et de l’hypercompétitivité en matière agricole sont gravés dans le marbre et qu’on n’y changera rien ? Dans de nombreux pays européens monte pourtant cette exigence d’organiser l’agriculture différemment ! Il y a quelques années, nous avons constitué des binômes de députés, l’un de la majorité, l’autre de l’opposition, et fait le tour des capitales européennes pour expliquer quelle était notre conception de l’agriculture, et que l’intérêt des agriculteurs français pour maintenir des paysans sur les territoires pouvait être convergent, à moyen terme, avec celui d’agriculteurs d’autres pays européens, qui font aujourd’hui le choix de l’ultralibéralisme. Cela signifie qu’il faut une volonté politique forte : si des pays ne cherchent pas à faire bouger les lignes, les lignes ne bougeront pas au niveau européen. Plus récemment, lors du débat que nous avons eu sur l’étiquetage lors de l’examen de la loi relative à la consommation, les premières réponses que nous avons eues consistaient à dire que l’Europe ferait un blocage complet et que nous ne parviendrions jamais à l’obtenir au niveau européen. Or, grâce à notre volonté politique, l’étiquetage a évolué sur l’ensemble des viandes, et un décret qui permettrait de rendre obligatoire l’étiquetage de la viande transformée doit être publié en France. Dans l’état actuel des choix politiques de l’Europe, même si nous prenons, en France, la décision d’instituer l’étiquetage des viandes transformées, cela ne veut pas dire que ce choix sera fait rapidement au niveau européen, mais nous aurons, du moins, commencé à faire grandir l’exigence de traçabilité sur les produits alimentaires.

La proposition que je porte ne s’inscrit pas dans une posture de repli sur soi ou de sortie de la politique agricole européenne. Je suis pour une politique agricole européenne, mais je pense qu’il faut faire évoluer ses orientations fondamentales. Pour ce faire, il faut que des pays commencent à bouger, même si cela peut apparaître comme de l’affichage dans un premier temps. Cela revient à dire, politiquement, qu’on peut rassembler les agriculteurs de l’Union européenne. Je suis d’ailleurs convaincu que si on ne réagit pas, si on se laisse aller dans cette espèce de flot du libéralisme, qui devrait de lui-même, Monsieur Antoine Herth, réguler la production agricole, ce sera la catastrophe : des territoires entiers vont mourir. En conséquence, j’assume le caractère idéologique de certaines de mes propositions. Ce n’est pas pour autant que je suis un défenseur acharné de l’agriculture administrée, mais je pense que dans l’agriculture, il faut plus d’administration, et donc de régulation. On ne peut pas dire que la question des prix et de la régulation est primordiale et dire ensuite qu’il faut aller vers le libéralisme et dire que la recherche de régulations c’est de l’agriculture soviétique. Il faut apporter des réponses, même imparfaites. Celles que je propose sont même tellement imparfaites que je porte des amendements qui en réduisent la portée, parce que j’ai pris en compte des observations faites lors des auditions et par les 140 agriculteurs avec lesquels j’ai organisé trois rencontres à la ferme. Mes amendements en découlent. Certains collègues ici ont un vécu d’agriculteur et de paysan. Ceux-là ont un regard pratique qui leur permet de voir les problèmes que des propositions risquent d’avoir pour les producteurs. J’ai eu suffisamment de démons de la vérité qui m’ont hanté pendant des années pour dire, aujourd’hui, qu’on peut co-construire des choses et essayer d’apporter des réponses réfléchies et partagées sans s’enfermer derrière des digues qui consisteraient à dire que certains détiennent la vérité suprême et que d’autres ne voient dans ces idées que des relents d’une période aujourd’hui révolue.

Bien évidemment, je porterai cette proposition de loi dans le cadre de la niche, ne serait-ce que pour le débat qu’elle va engendrer avec le ministre de l’agriculture, et j’interviendrai sur la loi Sapin II en déclinant par voie d’amendements, avec la détermination que vous me connaissez, les propositions modifiées que je vais vous présenter.

Mme la présidente Frédérique Massat. Je pense qu'il y en a certaines sur lesquelles nous allons travailler collectivement et pour lesquelles nous pourrions nous retrouver. Cela a été débattu hier soir.

La commission en vient à l'examen des articles de la proposition de loi.

La commission examine l'amendement CE1 du rapporteur.

M. André Chassaigne, rapporteur. Vous avez d'abord un amendement sur l'article 1^{er}, qui intègre justement le fait qu'il faut une forme de protection juridique et qu'il ne faut pas exposer les filières à des risques juridiques concernant d'éventuelles ententes anti-concurrentielles sur les prix. C'est-à-dire que je supprime de l'article 1^{er} l'objectif de fixer un niveau plancher de prix d'achat parce que, dans le cadre de l'Union européenne telle qu'elle fonctionne aujourd'hui en plein libéralisme, ce ne serait pas raisonnable. D'où la nouvelle écriture que je propose. Mais je pense que cette nouvelle écriture se télescope avec des amendements qui ont été présentés et rejetés hier et qu'il y a un travail collectif qui est en cours auquel je veux bien m'associer. Mais, pour autant, vous comprendrez que je soumetts quand même à votre sagacité cet amendement qui a tenu compte des différentes auditions et des observations qui m'ont été faites.

Mme la présidente Frédérique Massat. Merci Monsieur le rapporteur. Effectivement nous allons soumettre cet amendement au vote des parlementaires sachant, comme vous l'avez très bien rappelé, que le débat va être porté dans l'hémicycle début juin puisque le travail qui a été mené hier par un certain nombre de députés au sein de cette commission, autour du rapporteur Dominique Potier, sur ce sujet, comme sur les autres que vous abordez dans votre texte, sera poursuivi collectivement et bien sûr vous êtes convié.

La commission rejette l'amendement et l'article.

La commission examine l'amendement CE2 du rapporteur.

M. André Chassaigne, rapporteur. L'objet de cet amendement est d'élargir le coefficient multiplicateur uniquement aux viandes et au lait de vache. Là aussi, je prends en compte les échanges que j'ai eus, les auditions que j'ai organisées et je prends en compte les difficultés de mise en œuvre. Je pense qu'en séance il pourrait être intéressant d'ailleurs de revenir sur l'idée qui a été avancée par Madame Brigitte Alain à un niveau expérimental. Je lui laisserai sans doute le soin, si elle le souhaite, de déposer un amendement là-dessus mais ce serait un retrait par rapport à la proposition de loi telle qu'elle vous avait été soumise, puisqu'initialement c'était l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

Mme Michèle Bonneton. Je ne comprends pas très bien. Dans votre amendement, Monsieur le rapporteur, il y a donc au premier alinéa les mots : « des fruits et légumes périssables, des viandes et des laits de vache » mais tout ceci est remplacé par les mots : « productions agricoles et alimentaires ». Avez-vous supprimé cela ?

M. André Chassaigne, rapporteur. Je rédige l'alinéa 2 en supprimant les mots : « productions agricoles » et en remplaçant ces mots par : « les viandes et laits d'élevage ». J'en réduis la portée.

La commission rejette l'amendement et l'article.

La commission examine l'amendement CE3 du rapporteur.

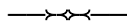
M. André Chassaigne, rapporteur. Il s'agit d'ajouter après le mot : « opérateur », le mot : « professionnel ». C'est le seul amendement que je sou mets sur cet article. Il ne s'agit pas d'exposer les consommateurs aux sanctions. Il convient de préciser que ce sont les opérateurs professionnels qui sont concernés par cette interdiction. Ce faisant, seuls les revendeurs seront concernés. Je le maintiens. Bien évidemment, on peut avoir un travail d'évolution avant le passage en séance publique tout en ayant conscience des problèmes que peut poser l'application de cet article.

Mme Brigitte Allain. Effectivement, Monsieur André Chassaigne, je vous ai dit hier soir les inquiétudes que j'ai exprimées tout à l'heure lors de mon intervention. Elles concernent le fait que lorsqu'on veut mettre en place cette interdiction de vente à perte il faut avoir prévu le cas où, précisément, les acheteurs proposent un prix et ne se mettent pas d'accord avec le vendeur. La loi interdirait à des agriculteurs de vendre à ce prix parce que ce serait une vente à perte. Cela entraînerait une mévente totale alors qu'il n'y a aucune mesure de retrait qui est mise en place. On sait aussi la perversité à laquelle ont pu aboutir les mesures de retrait quand il n'y a pas de réelle maîtrise. Je rappelle qu'en viticulture, il y a une vingtaine d'années, un certain nombre de viticulteurs produisaient pour le retrait. C'est vrai que c'est extrêmement compliqué et qu'il faut être très prudent avec ces mesures.

M. André Chassaigne, rapporteur. J'en tiendrai compte évidemment pour la présentation du texte en séance publique. Je comprends tout à fait les observations qui sont formulées par Madame Brigitte Allain sur ce point-là.

*La commission **rejette** l'amendement et l'article.*

Mme la présidente Frédérique Massat. Les articles n'étant pas adoptés nous n'avons pas à passer au vote de la proposition de loi, qui est donc rejetée par la commission. Je vous remercie Monsieur le rapporteur. Effectivement, nous nous retrouverons la semaine prochaine en séance. Un travail doit continuer sur ces thématiques notamment eu égard aux travaux que nous avons menés hier.



Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du mercredi 18 mai 2016 à 16 h 15

Présents. - Mme Brigitte Allain, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Yves Blein, Mme Michèle Bonneton, M. Jean-Claude Bouchet, M. André Chassaigne, M. Yves Daniel, Mme Jeanine Dubié, Mme Sophie Errante, Mme Marie-Hélène Fabre, M. Antoine Herth, Mme Annick Le Loch, M. Jean-Pierre Le Roch, Mme Frédérique Massat, M. Germinal Peiro, M. Dominique Potier, Mme Béatrice Santais, M. Lionel Tardy

Excusés. - M. Damien Abad, M. Laurent Furst, Mme Pascale Got, M. Jean Grellier, Mme Josette Pons, Mme Catherine Troallic